

## Propriétaire heureux !



### Devenez ambassadeur

Faites part à vos proches et à vos amis de votre satisfaction. Recommandez-nous et permettez-leur d'accéder au meilleur en matière de réalisations immobilières ! Nous aurons le plaisir de vous offrir un chèque pour toute signature de votre filleul chez le notaire\* !

\*Conditions de l'offre en intérieur du document parrainage qui vous a été remis avec votre GUIDE DU NOUVEAU PROPRIETAIRE PIERRES & TERRITOIRES DE FRANCE. Les sociétés adhérentes au réseau Pierres & Territoires de France étant juridiquement indépendantes, le programme de parrainage et les primes qui en découlent restent conditionnés à la mise en place de celui-ci dans lesdites sociétés.

**Pierres & Territoires**  
de France  
une marque de PROCIVIS Immobilier

Pierres & Territoires de France est une marque appartenant à PROCIVIS Immobilier 26-28 Rue de Madrid 75008 PARIS, société anonyme au capital de 51.390.199,00 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 391 779 196. Ladite marque est utilisée par les sociétés affiliées au réseau PROCIVIS Immobilier. Ces sociétés sont juridiquement indépendantes, leur liste étant consultable sur le site [www.pierres-et-territoires-de-france.com](http://www.pierres-et-territoires-de-france.com). Les informations réunies dans ce document ne vous sont fournies qu'à titre indicatif et nous vous invitons à vérifier que celles-ci sont en adéquation avec votre propre situation. N'hésitez pas à vous référer aux textes réglementaires pour toute précision.

5

“J’entretiens mon logement au quotidien”

De votre emménagement à l’entretien de votre logement

**Pierres & Territoires**  
de France  
une marque de PROCIVIS Immobilier



## NOTRE SAV À VOTRE ÉCOUTE

### À COMPTER DE LA LIVRAISON DE VOTRE LOGEMENT

Notre SAV veille à faire lever les réserves qui auraient été portées sur le procès verbal de livraison. Cette prestation concerne également, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, les éventuels défauts complémentaires que vous nous auriez signalés dans les 30 jours suivant la livraison.

### DURANT L'ANNÉE DE PARFAIT ACHÈVEMENT (les 12 mois suivant la réception du logement)

Notre SAV centralise et étudie vos doléances et se rapproche selon le cas des entreprises concernées pour s'assurer de leur intervention dans les meilleurs délais.

### DURANT LA 2<sup>e</sup> ANNÉE

A compter de la 2<sup>e</sup> année suivant la livraison de votre logement, notre SAV vous conseille pour gérer au mieux tout éventuel sinistre. Les désordres peuvent, selon le cas, relever de la garantie de Bon Fonctionnement (2 ans) ou de la Garantie Décennale (10 ans). Si le sinistre entre dans le cadre de l'assurance Dommages-Ouvrage dont vous bénéficiez, nous vous orienterons au besoin dans les meilleurs délais vers la compagnie d'Assurance auprès de laquelle le contrat a été souscrit.



### NOTEZ BIEN

Au delà des périodes de garantie nous restons naturellement à votre écoute pour vous orienter si vous rencontrez des problèmes.



## SOMMAIRE PHASE 5 : "J'entretiens mon logement au quotidien"

Notre SAV à votre écoute . . . . .	P. 3	Equipements éventuels . . . . .	P. 16
<b>Entretien votre habitation pour préserver votre patrimoine</b> . . . . .	<b>P. 4</b>	TV-FM-Câble . . . . .	P. 16
Gros œuvre . . . . .	P. 4	Appareils électroménagers . . . . .	P. 16
Murs et doublage . . . . .	P. 4	Divers . . . . .	P. 17
Menuiseries et fermetures . . . . .	P. 5	Entretien courant . . . . .	P. 17
Système électrique . . . . .	P. 7	En cas d'absence . . . . .	P. 17
Chauffage . . . . .	P. 8	Economies d'eau . . . . .	P. 18
Ventilation . . . . .	P. 10	Des gestes simples et profitables . . . . .	P. 18
Plomberie sanitaire . . . . .	P. 11	Eau chaude sanitaire . . . . .	P. 19
Sols et murs . . . . .	P. 12	Tri sélectif, un geste éco-citoyen . . . . .	P. 20
Moquette . . . . .	P. 13	Les matériaux recyclables . . . . .	P. 20
Parquet . . . . .	P. 13		
Carrelage, grès et céramique . . . . .	P. 14		
Peintures . . . . .	P. 14		
Papiers peints . . . . .	P. 14		
Clos couvert . . . . .	P. 15		

## ENTRETIEN VOTRE HABITATION POUR PRÉSERVER VOTRE PATRIMOINE

Un entretien régulier, voilà le secret ! Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ou d'un appartement dans un immeuble en copropriété : voici quelques conseils à suivre pour que votre bien ne se dégrade pas au cours du temps.

En respectant ces conseils, vous profiterez au mieux de votre habitation, avec le moins de soucis possible. De plus, pour bénéficier pleinement des garanties de votre contrat d'assurance "Dommages-Ouvrage", un entretien de votre habitation et, le cas échéant, des parties communes en cas de copropriété, est indispensable.



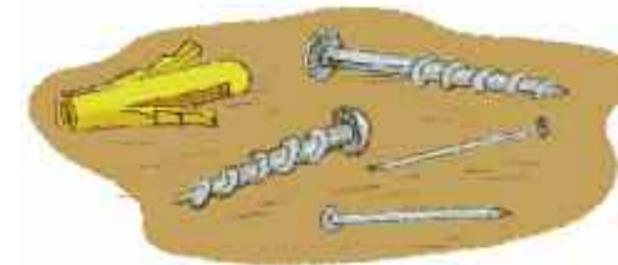
### MURS ET DOUBLAGE

Si l'isolation thermique et acoustique des murs extérieurs est assurée par un alliage de plaques de plâtre cartonnées et de carreaux de plâtre :

Pour fixer sur les murs, il y a lieu d'utiliser :

- des crochets "X" ou chevilles adaptées (si les cloisons sont creuses, des chevilles spécifiques existent) pour charges moyennes allant jusqu'à 15 Kg.
  - des chevilles à expansion nylon ou métalliques, chevilles à bascule pour charges moyennes allant jusqu'à 30 Kg.
  - des chevilles à expansion métalliques pour charges lourdes jusqu'à 30 Kg (éléments de cuisine).
- Pour toute charge supérieure à 50 Kg, fixer directement l'objet dans la structure porteuse du mur.

Pour fixer au plafond, il y a lieu de respecter les mêmes règles. Les plafonds sont en béton enduit ou constitués de plaques de plâtre cartonnées montées sur ossatures métalliques. Attention à bien respecter une charge de sécurité maximale de 3 Kg par cheville. Pour certains plafonds de type rayonnant, nous vous invitons à vous rapprocher d'un spécialiste pour toute intervention.



### NOTEZ BIEN

Attention, en cas de chauffage par le sol, et ce, quel qu'il soit, interdiction de procéder au moindre percement !

## MENUISERIES ET FERMETURES

### FENÊTRES (ET PORTES-FENÊTRES) :

Elles sont composées d'un bâti-dormant et d'un ouvrant en bois, en aluminium ou en PVC ou mixte bois-aluminium, le tout maintenu fermé par des crémones.

Elles sont de différents types : à la française (ouverture vers l'intérieur par rotation), basculant (vantaïl s'ouvrant sur un axe horizontal), oscillo-battant (ouverture à soufflet et à la française) ou coulissante (par translation horizontale).

Leur entretien courant se limite principalement à un nettoyage (dépoussiérez-les, lavez-les à l'eau savonneuse ou additionnée d'un agent mouillant, rincez et essuyez. Ne jamais utiliser de produits abrasifs).

Nous vous conseillons de réaliser ce nettoyage très léger au moins une fois par an (tous les 3 mois en atmosphère marine ou industrielle). L'intérêt est d'éviter l'accumulation de salissures qui auront tendance à s'avérer de plus en plus tenaces avec le temps.

Graissez périodiquement les fiches et paumelles, les crémones et toute autre partie de type métallique (à l'exception des pièces de rotation ou de translation qui sont en matériaux de synthèse). Pour l'écoulement des eaux, une gorge est située au bas des fenêtres et portes-fenêtres. Il y a lieu d'éviter que des débris ou saletés s'y accumulent. De la même manière, si les trous d'évacuation sont obstrués, débouchez-les à l'aide d'une tige métallique.

En ce qui concerne l'entretien des vitres, celui-ci doit être fait régulièrement avec les produits de nettoyage disponibles dans le commerce.

Dans le cas d'un appartement dans un immeuble en copropriété, la réfection des peintures des menuiseries extérieures peut être soumise à des conditions spécifiques ; nous vous invitons par conséquent à vous reporter au règlement de copropriété. En revanche il vous appartient bien évidemment de refaire ou de changer les coloris de la face intérieure ; nous vous invitons néanmoins à suivre les recommandations du fabricant du produit choisi (lasure, peinture ou vernis...).

En cas de bris ou de fissures du ou des vitrage(s), nous vous préconisons de vous rapprocher d'un spécialiste (menuisier ou miroitier) pour une parfaite étanchéité lors du remplacement de la vitre. Il conviendra de conserver les mêmes caractéristiques dans le choix du vitrage (épaisseur ou composition) qui a été retenu selon différents critères : résistance mécanique, acoustique ou thermique.

### PORTES :

Elles sont de différents types : palières, intérieures, "de placard", "de cave".

Pour vous garantir un bon fonctionnement de ces dernières, procédez à un entretien régulier des éléments suivants :

- Paumelles ou fiches : graissez légèrement l'axe en acier après avoir retiré la porte de ses gonds, resserrez les vis pour éviter qu'elle ne pique du nez. Changer éventuellement les bagues en laiton.
- Béquilles : le serrage des vis est à vérifier pour éviter que le jeu ne favorise l'usure de la tige carrée et du fouillot de la serrure.
- Serrures : il est recommandé d'utiliser des produits lubrifiants non gras dans le cas de matériaux dits "gras" (laiton, aluminium).
- Rails de guidage : déposez une légère couche de paraffine sur les bords intérieurs en cas de nécessité. Ne jamais peindre ces éléments !

Les parements en bois ou en métal sont à nettoyer à l'éponge humide sans détergent.

Pour les portes palières, aucune modification ne doit être apportée dans le sens où celles-ci sont équipées de performances au feu et à l'acoustique. Cela pourrait altérer leurs performances. En cas de changement de serrure, il faut procéder à un changement à l'identique (niveau de performance équivalent).

Pour les portes intérieures, il ne faut pas obstruer l'espace prévu entre le sol et le bas de la porte afin d'assurer une bonne ventilation du logement. De la même manière, nous attirons votre attention sur la nécessité de fermer toutes les portes en quittant votre logement en cas de longue absence et ce pour éviter tout risque de déformation éventuel.

Si vous souhaitez fixer un objet sur une porte, identifiez sa structure (pleine, alvéolaire ou composite) et utilisez les outils appropriés au perçage et les fixations adéquates.



## SYSTÈME ÉLECTRIQUE

L'installation électrique dont est équipé votre logement a été contrôlée par le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité (CONSUEL).

Un disjoncteur général de branchement assure la protection de l'installation dans sa globalité. Il est réglé en fonction du contrat d'abonnement que vous avez souscrit auprès de votre distributeur local d'énergie.

Le disjoncteur alimente un tableau de répartition sur lequel se trouve généralement :

- Une protection contre les risques d'électrocution obligatoire pour les prises de courant et salle de bains.
- Les appareils de protection contre les surcharges et courts-circuits de type disjoncteur.
- Le contacteur HC (heures creuses) qui permet de bénéficier d'une tarification réduite par la mise en route du ballon d'eau chaude ou d'autres équipements grands consommateurs d'énergie (machines à laver).
- Les délesteurs qui ont l'avantage d'optimiser le contrat d'abonnement et d'ajuster au plus juste la puissance de consommation.

Nous vous invitons également à identifier sur votre tableau électrique les différents circuits et à noter lisiblement leur destination. Cela vous permettra de gagner du temps en cas de besoin (changement de fusible, enclenchement ou déclenchement d'un disjoncteur par exemple)

Circuits	Eclairage	Prise 16A	Chauffe-eau	Cuisson 32A	Lave-linge 25A	Réfrigérateur 16A
Repères						

Quelques réflexes à avoir en ce qui concerne d'éventuelles manipulations électriques :

- Il y a lieu impérativement de couper le courant par le biais du disjoncteur (veiller au fait que la lampe témoin soit éteinte).
- Ne jamais toucher à une prise ou à un appareil branché lorsque vos mains sont mouillées.
- Le courant doit être coupé lorsque vous changez une prise électrique.
- En cas de remplacement des calibres du disjoncteur, ces derniers doivent être identiques.
- En cas d'électrocution d'une personne, ne lui porter secours qu'après avoir coupé le disjoncteur de branchement.

### SI UNE PRISE EST DÉFAILLANTE :

- Assurez-vous du fait qu'il s'agisse bien de la prise et non de l'appareil à l'aide d'une prise témoin.
- Veillez à ce qu'elle ne soit pas commandée par un interrupteur en position arrêt.
- Dans le cas où il y a lieu d'intervenir sur la prise, identifiez le disjoncteur qui s'y rapporte sur le tableau de répartition en respectant scrupuleusement les calibres (20A en général, 32A pour les prises monophasées de la cuisine). Réenclenchez le disjoncteur si besoin.
- Dans le cas où le disjoncteur est en état de fonctionnement, isolez le circuit en le désactivant. Démontez la prise et veillez à ce que les fils ne soient pas débranchés ou sectionnés. Si tel est le cas, reconnectez-les correctement dans la prise à l'aide d'un tournevis.
- Si la prise ne fonctionne toujours pas, faites appel à un professionnel.

#### SI UNE LAMPE NE FONCTIONNE PAS :

- Assurez-vous que l'ampoule soit bien fixée ou ne soit pas grillée en la testant sur une autre douille.
- Dans le cas où le disjoncteur est en état de fonctionnement, isolez le circuit en le désactivant. Démontez la douille et veillez à ce que les fils ne soient pas débranchés ou sectionnés. Si tel est le cas, reconnectez-les correctement à l'aide d'un tournevis.
- Si la prise ne fonctionne toujours pas, faites appel à un professionnel.

#### SI LE DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT SAUTE :

- Vérifier que le calibre soit suffisant pour votre consommation. Pour cela, n'utilisez pas tous vos équipements en même temps et rapprochez-vous de votre distributeur d'énergie pour adapter si nécessaire votre contrat.

#### SI LE DISPOSITIF DIFFÉRENTIEL NE SE RÉENCLENCHE PAS :

- Un défaut d'isolement de l'un des appareils de l'installation peut être à l'origine du problème. Dans ce cas de figure, adressez-vous au revendeur de l'appareil.
- Si le disjoncteur ne fonctionne toujours pas, faites appel à un professionnel.

#### SI LE DISJONCTEUR SE DÉCLENCHE :

- Dans le cas d'un court-circuit, réparez l'appareil défectueux ou restaurez la ligne.
- Veillez à ce que le circuit ne soit pas surchargé (trop d'appareils connectés à la même prise) et réenclenchez le disjoncteur sans augmenter quoi qu'il en soit le calibre de l'appareil de protection.
- Si le disjoncteur ne fonctionne toujours pas, faites appel à un professionnel.

En cas de persistance du moindre problème, nous vous invitons à vous rapprocher au plus vite de votre installateur qui est le seul capable à pouvoir solutionner efficacement et rapidement la défaillance rencontrée.

## CHAUFFAGE

Votre logement est équipé pour votre confort d'une installation de chauffage individuel ou collectif au gaz, ou électrique, conformément aux réglementations en vigueur.

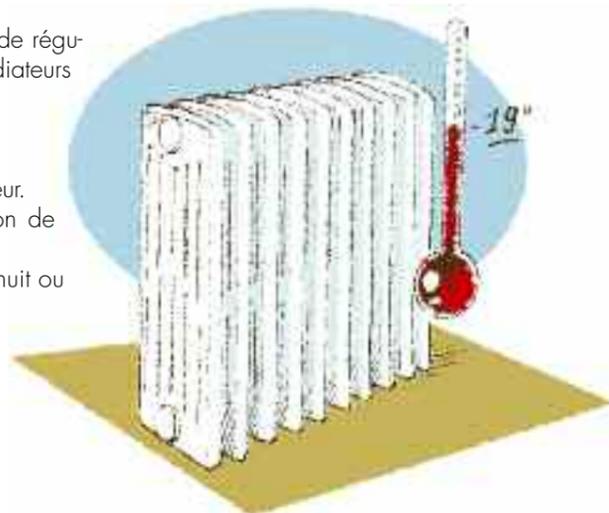
Pour que les parois neuves de votre maison ou de votre appartement parviennent à un parfait équilibre, plusieurs mois de chauffage continu sont nécessaires. En ce sens tout problème de condensation survenant lors de la première année peut être considéré comme normal et devra disparaître l'hiver suivant.

La température moyenne idéale est de 19°C. Attention, augmenter la température de votre logement d'1°C augmente votre consommation de 7%.

En ce sens nous vous invitons à utiliser correctement le système de régulation de votre installation et à dépoussiérer les convecteurs/ radiateurs au moins une fois par an.

Nous vous conseillons d'éviter :

- La modification constante à la hausse et à la baisse du régulateur.
- L'ouverture non justifiée des fenêtres : privilégiez la régulation de l'installation de chauffage.
- De diminuer de plus de 4°C la température du logement de nuit ou lorsque celui-ci est inoccupé.
- Le recouvrement des radiateurs pour ne pas gêner la diffusion de l'air chaud. En cas d'installation d'une tablette, la positionner 10 cm au dessus du radiateur.



## VOTRE INSTALLATION (EAU ET CHAUFFAGE) AU GAZ NATUREL DANS LE DÉTAIL

### CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE INDIVIDUELS

Pour un confort sur mesure et une satisfaction durable, la régulation du chauffage est assurée par un thermostat d'ambiance et des robinets thermostatiques sur les radiateurs.

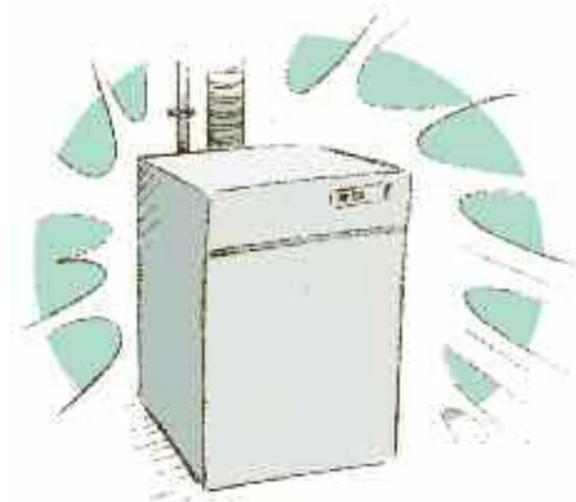
Lors de la première mise en marche, référez-vous à la notice du fabricant et n'hésitez pas à le solliciter.

Appliquez quelques réglages simples pour optimiser la durée de vie de votre chaudière et maîtriser vos dépenses énergétiques :

- Activez le sélecteur d'utilisation vous permettant de produire l'eau chaude seule (été) ou l'eau chaude et le chauffage (été + hiver).
- Utilisez le sélecteur de température de l'eau chaude sanitaire pour déterminer la température de l'eau en sortie de robinet.
- Au besoin, et bien que la température du chauffage soit déjà pré-réglée, modifiez-la avec le thermostat.

Selon le nombre de points de puisage (équipements de(s) salle(s) de bains, évier(s)) de votre logement, votre production d'eau chaude est soit instantanée et circule dans le corps de chauffe de la chaudière, soit correspond à une quantité d'eau stockée avant puisage dans un ballon associé ou intégré à la chaudière.

Pour votre sécurité, vous devez souscrire un contrat d'entretien de votre chaudière qui doit au moins être révisée une fois par an par un professionnel. Attention à laisser accessible votre chaudière quoi qu'il en soit.



### CHAUFFAGE CENTRALISÉ ET EAU CHAUDE COLLECTIVE (DANS LE CAS D'UN APPARTEMENT)

Votre résidence est équipée d'une chaufferie collective produisant le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour chaque appartement. La température générale de l'immeuble est définie par la chaufferie, néanmoins des robinets thermostatiques équipent vos radiateurs et vous permettent de réguler la température, pièce par pièce.

En ce qui concerne l'eau chaude sanitaire celle-ci est produite en quantité et à température à chaque fois qu'il y a lieu.

Évitez de laisser à proximité du thermostat d'ambiance des appareils produisant de la chaleur, ils pourraient altérer les réglages. De la même manière, évitez de placer un meuble devant l'un des radiateurs ou de l'encombrer, cela nuirait à la diffusion de la chaleur dans la pièce.

Pour tout travail de peinture ou de décoration, faites appel à un professionnel pour assurer le démontage et la repose des radiateurs. Ne peignez en aucun cas les purgeurs.

Enfin, maintenez propres et dégagés les orifices placés sur les fenêtres et les bouches du système de ventilation mécanique contrôlée, ils assurent une bonne circulation de l'air et le bon fonctionnement des appareils.



#### NOUS VOUS INVITONS À :

- Purger les radiateurs et les canalisations quand cela est nécessaire (si des bruits d'écoulements se manifestent). En effet, de l'air y circule et rend de ce fait insuffisante la température. Il est alors nécessaire de vérifier la pression de la chaudière.
- En cas d'absence, positionner votre installation et les robinets thermostatiques en hors-gel.

## VOTRE INSTALLATION (EAU ET CHAUFFAGE) À L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LE DÉTAIL

### CHAUFFAGE INDIVIDUEL

Les appareils qui équipent votre logement sont de type rayonnant ou à fluide caloporteur incorporé.

Les appareils muraux sont munis d'un interrupteur marqué "O" et "I" (Arrêt/Marche) et d'un bouton de réglage thermostatique numéroté de "\*" à "10" (hors gel/puissance maximale)

Positionnez l'interrupteur sur "I" pour l'activer et le thermostat sur "3/4". Lorsque la température est satisfaisante, repérez la valeur du thermostat et conservez celle-ci. Votre logement sera ainsi maintenu constamment à bonne température. Fonctionnez de même pour chaque pièce.

L'enclenchement du convecteur est automatiquement géré par le thermostat dès que la température souhaitée est amenée à baisser. A noter que le convecteur fonctionne par intermittence pour éviter le gaspillage énergétique.

#### Pour réaliser des économies :

Programmez votre chauffage électrique à l'aide du programmateur 1 ou 2 zones pendant les périodes d'inoccupation ou de nuit (référez-vous à la notice d'utilisation pour cela).

Limitez l'abaissement de température à 3 ou 4°C max pour conserver un meilleur confort tout en réalisant des économies optimales de consommation.

Lors de l'ouverture occasionnelle des fenêtres, veillez à couper l'alimentation de l'appareil de chauffage en activant l'interrupteur sur "O".

Dans le cas où un radiateur électrique ne fonctionne pas et avant de consulter un spécialiste, assurez-vous que l'interrupteur est bien en position "I", que le thermostat est bien en position de chauffe, que le disjoncteur est convenablement enclenché, que les disjoncteurs de chaque ligne sont bien en position "I".

Si malgré toutes ces vérifications rien ne fonctionne, faites appel à un professionnel.

### EAU CHAUDE SANITAIRE ÉLECTRIQUE INDIVIDUELLE

Le ballon de stockage qui équipe votre logement est raccordé à un relais de commande jour/nuit vous permettant de bénéficier des tarifs heures creuses (HC).

Il est important de vous conformer à la notice technique de votre appareil pour son fonctionnement optimal.

La capacité du ballon de stockage est suffisante pour votre consommation journalière. Néanmoins, en cas de besoin supérieur en eau chaude, un système d'enclenchement manuel vous permet de réchauffer l'eau du ballon (auquel cas, une fois assuré le réchauffage, n'oubliez pas d'arrêter le système).

En cas d'absence prolongée, coupez l'alimentation électrique du ballon car une panne du thermostat entraînerait un chauffage en continu de l'eau.

Enfin, dernier point, aucun entretien du système n'est nécessaire. Néanmoins, une fois par an, nous vous invitons à purger légèrement la soupape d'expansion en la basculant sur "vidange" pendant quelques instants. Réactivez-la ensuite en la rebasculant sur "marche".

## VENTILATION

Un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) équipe votre logement. Elle est prévue pour fonctionner en toute saison et ce sans interruption.

Son rôle est d'assurer une circulation de l'air en continu et de limiter le taux d'humidité, mais aussi d'éliminer les odeurs, les poussières et les condensations excessives.

Les bouches d'aération du système sont fixées dans les pièces humides : salle de bains, toilettes et cuisine. L'air vicié est rejeté dehors après avoir circulé dans un réseau de tuyauterie relié à un système d'extraction.

Dans le même temps, l'air neuf pénètre dans le séjour et les chambres par des grilles d'entrée d'air qui se trouvent en façade (en règle générale sur les fenêtres). L'air circule alors dans tout le logement en passant sous les portes (grâce aux jours aménagés d'1 à 2 cm).

Il y a lieu de ne pas modifier l'installation, en particulier en obstruant les entrées d'air, en déréglant les bouches d'extraction, en raccordant une hotte de ventilation (sauf hôte adaptée au système VMC).

Nous vous invitons à régulièrement nettoyer les bouches d'extraction d'air sans les dérégler. Elles sont fixées à l'aide de simples clips. Utilisez pour cela une éponge et de l'eau savonneuse. N'oubliez pas de rincer.

Si la VMC est hygro-réglable (dépendante du taux d'humidité) des notices spécifiques sont remises à l'utilisateur et il y a lieu de s'y conformer.

## PLOMBERIE SANITAIRE

L'appareillage de votre logement est variable en ce qui concerne les matériaux de fabrication.

Les appareils sanitaires et les éviers doivent être nettoyés de préférence avec des détergents peu agressifs et doivent être rincés abondamment à l'eau claire. Vérifiez systématiquement que les prescriptions des produits d'entretien utilisés sont adaptés au type de revêtement de votre installation.

La robinetterie qui équipe l'installation peut être à clapet guidé, à tête céramique, mais aussi à mitigeur ou mélangeur.

Ne jamais bloquer à fond vos robinets à clapet. Cela aurait pour conséquence d'en user prématurément le joint et de détériorer la tête de robinetterie. Les joints défectueux doivent être remplacés et leurs usures sont normales.

Ne pas mettre votre robinetterie au contact d'acide et nettoyez régulièrement le brise-jet du robinet pour éviter l'accumulation de tartre (pour cela, trempez-le la nuit dans du vinaigre dilué à 50% d'eau et brossez la grille métallique pour en retirer les dépôts).

Des joints (néoprène ou silicone) isolent les surfaces en contact avec l'eau. Ils préviennent de fuites ou infiltrations éventuelles, notamment dans les parties cachées de la baignoire et de l'installation de la cuisine. Il y a lieu de les nettoyer avec de l'eau savonneuse ou du détergent adapté.

Le siphon, la bonde et l'alimentation sont accessibles sous la baignoire, les WC, les éviers et lavabos. En ce qui concerne la baignoire, une trappe aménagée ou un coffrage amovible est prévu à cet effet.



## CONSEILS POUR UNE RÉPARATION PAR SOI-MÊME :

### WC

Ne rien y jeter qui puisse boucher et engorger les évacuations. Cela pourrait occasionner des refoulements, voire des inondations.

Nous vous invitons également à vous assurer régulièrement du parfait fonctionnement de votre chasse d'eau et ce pour ne point avoir à régler les factures d'eau excessives.

### EN CAS D'ÉCOULEMENT DIFFICILE DES EAUX :

Débouchez si possible la canalisation à l'aide d'un furet disponible en grande surface spécialisée. Au besoin, utilisez un produit de débouchage disponible dans le commerce (assurez-vous au préalable que celui-ci ne contienne pas d'acide). Si nécessaire, faites appel à un professionnel (ce dernier disposera d'un système de pompage adéquat).

En cas de fuite de la cuvette des WC : nettoyez le joint du clapet de soupape.

### EN CAS D'ÉCOULEMENT D'EAU PAR LE TROP PLEIN :

Il est fort probable que le flotteur soit percé ou déréglé. Changez celui-ci ou repositionnez-le en conséquence.

### LAVABO, ÉVIER, BAIGNOIRE

Nous vous invitons avant toute intervention à couper l'eau au compteur.

### EN CAS D'ÉCOULEMENT DIFFICILE DES EAUX :

Si le siphon est bouché : placez une cuvette à l'aplomb du siphon et dévissez le gobelet placé sous ce dernier. Nettoyez-le soigneusement (débris de savon, cheveux...) puis remontez le gobelet en prenant soin de bien repositionner le joint (changez-le si ce dernier est détérioré).

Dans le cas où la canalisation est bouchée, utilisez une ventouse en caoutchouc ou du produit de débouchage.

### EN CAS DE PRESSION INSUFFISANTE OU DIFFUSE DE L'EAU :

S'il s'agit d'un dépôt de calcaire dans le diffuseur (bec du robinet) : débouchez l'embout, nettoyez-le et remettez-le en place. Pour un détartrage efficace, procédez comme décrit précédemment à l'aide de vinaigre et en brossant la grille métallique.

### EN CAS DE GOUTTE À GOUTTE DU ROBINET :

Changer les joints défectueux, voire la tête complète dans le cas d'un robinet à clapet. Remplacez la cartouche disque céramique dans le cas d'un mélangeur ou d'un mitigeur.



## SOLS ET MURS

D'une pièce à l'autre, les revêtements de sols et de murs sont différents : moquette ou carrelage, peinture, papier peint ou textile.

**Dans le sens où cela aura une incidence sur l'isolation phonique, informez-vous au préalable en cas de changement des revêtements.**

## MOQUETTE

Pour une bonne hygiène au quotidien, passez l'aspirateur avec l'embout plat en veillant à respecter le sens du couchant de la fibre. Nettoyez votre moquette en profondeur au moins une fois par semaine à l'aide de l'embout brosse.

En cas de salissure et quelle que soit la nature de la tache :

- Ne la laissez pas sécher afin que celle-ci ne se fixe pas de manière irrémédiable.
- Essayez de résorber au maximum le produit renversé à l'aide d'une cuillère et d'un chiffon propre.
- Ne frottez et n'étalez pas la tache pour ne pas que celle-ci pénètre le textile en profondeur.
- En cas d'application d'un produit détachant, utilisez un chiffon propre après avoir vérifié que celui-ci soit approprié.
- Tamponnez légèrement sans frotter en rond ni à rebrousse poil et absorbez par pression jusqu'à ce que le produit détachant ne se transfère plus.
- Faites sécher avec un autre chiffon blanc sans frotter.
- En cas d'utilisation d'un shampoing spécial, suivez avec attention les directives. Préférez idéalement un produit non ionique et neutre ou cristallin générant une mousse consistante.
- N'utilisez jamais de poudre pour les moquettes imprégnées de liquide et évitez d'y marcher. Bannissez également l'utilisation de produits javellisés.
- Testez idéalement le produit sur une chute de moquette récupérée.

Pour les taches tenaces, utilisez l'eau écarlate ; un glaçon pour le chewing-gum ; du savon de Marseille pour les salissures légères avec rinçage par la suite ; de l'eau savonneuse pour les taches d'encre avec rinçage une fois la moquette propre.

De la même manière, en cas de doute, faites un essai sur un coin peu visible de la moquette ou un échantillon. Au besoin, utilisez les services d'un professionnel qui vous assurera un service expérimenté et efficace.



## PARQUET

**Texture vitrifiée ou vernie, flottante ou collée :** Dépoussiérez à l'aspirateur et nettoyez les taches à l'éponge ou à l'aide d'une serpillière très bien essorée ou "peu humide".

**Texture naturelle, non vernie et non vitrifiée :** Dépoussiérez à l'aspirateur et nettoyez les taches à la paille de fer, puis cirez.

## CARRELAGE, GRÈS ET CÉRAMIQUE

Lors de la réception, si vous estimez qu'un léger voile de ciment reste apparent, bien que l'entreprise en ayant assurée la pose lors du chantier soit tenue de faire disparaître les traces résiduelles de mortier, utilisez un produit spécifique, type décapant acide, disponible dans le commerce en vous référant scrupuleusement aux instructions du fabricant. Dans le cas spécifique de grès cérame ou émaillé, n'utilisez en aucun cas de produit de protection à base d'huile de lin ou de savon.

En ce qui concerne l'entretien des surfaces, effectuez celui-ci à l'eau chaude complétée d'un détergent neutre ou faiblement alcalin puis procédez à un rinçage par la suite. Tout liquide venant souiller le carrelage doit être nettoyé immédiatement. Il est à noter qu'avec le temps les joints se teinteront du fait des produits de nettoyage et de la poussière.

**Dans le cas d'un changement de revêtement de sol, veillez à bien prendre en compte les dernières réglementations en vigueur et ne nuisez pas à l'isolation acoustique.**

## PEINTURES

Il y a lieu d'entretenir les revêtements peints intérieurs en dépoussiérant les murs de manière régulière. De plus, sur peintures mates et satinées :

- Assurez un lessivage très léger à l'eau claire précédé d'un rinçage à l'eau claire sur peintures des menuiseries intérieures.
- Assurez un lessivage en respectant les doses spécifiées et rincez soigneusement sur les peintures brillantes.

## PAPIERS PEINTS

En cas de légers décollages par endroit du papier peint, il vous est possible de le recoller vous-même par le biais d'une colle spéciale. Ce phénomène est dû au séchage des matériaux. Pour prolonger la durée de vie de vos papiers peints, dépoussiérez-les légèrement à l'aide d'une brosse ou d'un aspirateur.



## CLOS COUVERT (MAISONS INDIVIDUELLES UNIQUEMENT)

### GOUTTIÈRES ET ÉCOULEMENT DES EAUX

Le tuyau de descente vertical de chaque gouttière est raccordé à un réseau souterrain qui débouche sur un regard de branchement (une boîte en béton carrée ou ronde munie d'un couvercle ou d'une grille), à l'intérieur de votre propriété et en limite du domaine public.

L'entretien de ce réseau enterré et des regards situés sur votre terrain vous incombe. Deux fois par an (au printemps et à l'automne), ouvrez chaque regard et retirez si nécessaire les dépôts éventuels. En cas d'obstruction sous le réseau public, contactez les services de voirie de la mairie. Prenez également soin de débarrasser les noues (intersections de deux versants de toit) des brindilles et autres feuilles qui gênent le bon écoulement des eaux pluviales dans les gouttières.

### COUVERTURE ET COMBLES

Votre charpente est imprégnée d'un produit vous assurant une efficacité fongicide et insecticide. Attention ! L'accès à des combles non aménageables doit rester exceptionnel et se faire avec précaution en ne prenant appui que sur les parties horizontales de la charpente. Pour une question de sécurité :

- Ne rien entreposer dans les combles
- Conserver l'écran de sous toiture en dessous des tuiles (lorsqu'il existe)
- S'assurer en cas de chute de neige que celle-ci n'a pas investi les combles
- Prévoir une visite annuelle de contrôle, à la fin de l'automne et avant la période de gel

### MAÇONNERIE ET CRÉPI

L'entretien annuel du crépi de votre habitation se limite à un lavage au jet d'eau. En cas d'utilisation de nettoyeur haute pression, veillez à respecter une pression de 5/6 bars pour éviter toute détérioration. La brosse en chiendent (et non la brosse métallique) vous permet quant à elle d'éliminer d'éventuelles traces de terre.

## EQUIPEMENTS ÉVENTUELS

### TV-FM-CÂBLE

Qu'elle soit individuelle ou collective, une antenne équipe votre logement pour réceptionner les chaînes de télévision françaises et les modulations de fréquence.  
Raccordez votre téléviseur à la prise encastrée marquée TV et votre tuner à la prise marquée RADIO pour une réception optimale.  
Ne raccordez pas plusieurs appareils à la même prise pour éviter toute nuisance à la qualité de l'image et du son.

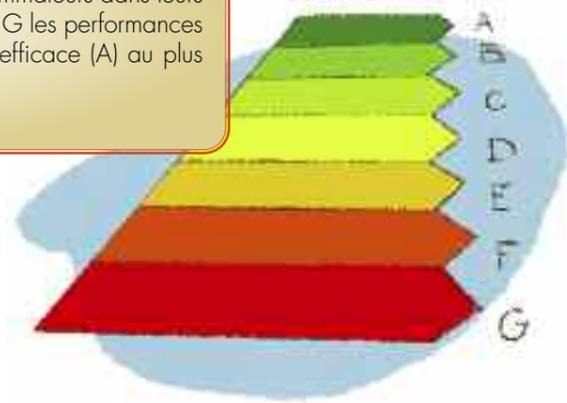
### APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Quand votre logement en est équipé, tous les appareils ménagers sont livrés avec notice d'utilisation. Réclamez-les, si celles-ci ne vous ont pas été remises.  
En cas de défaillance et avant de contacter un service après-vente, assurez-vous que toutes les opérations ont bien été effectuées pour le bon fonctionnement de votre appareil (alimentation eau, électricité, tuyau de vidange, fusibles, compteur...)



#### LABEL ÉNERGIE :

Une étiquette Energie informe et oriente les consommateurs dans leurs choix. Obligatoire, elle permet de classer de A à G les performances énergétiques des appareils du plus économe et efficace (A) au plus gourmand (G).



#### FOUR :

Faites-le chauffer une heure à vide avant sa première utilisation.  
En cas de nettoyage par catalyse, ne jamais utiliser de produits abrasifs, d'objets tranchants, couteaux, grattoirs, films anti-adhésifs à base de silicone qui rendraient l'émail définitivement inefficace.

#### LAVE-VAISSELLE :

Effectuez un lavage sans vaisselle avant toute utilisation pour nettoyer la cuve.  
Utilisez toujours des produits (lavage/rinçage) de la même marque.  
Ne faites jamais fonctionner votre lave-vaisselle sans sel régénérant et vérifiez-en régulièrement le niveau.  
Nous vous invitons à effectuer un lavage sans vaisselle une fois par mois.

#### HOTTE :

Mettez la hotte en état de marche avant le début et quelques minutes après une cuisson et ce pour un meilleur recyclage de l'air.  
Lavez régulièrement le filtre à graisse à l'eau tiède savonneuse et rincez-le.  
Le filtre à charbon actif doit être remplacé au minimum tous les six mois, voire plus régulièrement en cas de baisse d'activité.



#### NOTEZ BIEN

Veillez à ne jamais raccorder une hotte à extraction sur le réseau de VMC

#### RÉFRIGÉRATEUR :

Procédez à un dégivrage dès que la couche de givre atteint 3 à 5 mm d'épaisseur pour éviter toute augmentation de consommation d'électricité.  
En cas d'absence, positionnez le thermostat sur arrêt, débranchez, videz et nettoyez l'appareil en cas d'absence prolongée. De plus, laissez la porte entrouverte pendant toute la durée de non-utilisation.

## DIVERS

### TERRASSES ET BALCONS

Veillez fréquemment à nettoyer et déboucher les orifices des barbacanes et des siphons de sols qui équipent vos balcons et permettent l'écoulement des eaux de pluie.

## ENTRETIEN COURANT

#### TOUS LES SIX MOIS :

Nettoyez les menuiseries extérieures, le siphon du lavabo et de l'évier.  
Manipulez le groupe de sécurité du ballon d'eau chaude.

#### TOUS LES ANS :

Nettoyez les têtes de robinets, les guides des volets roulants, les bouches et grilles d'entrée d'air de la VMC.

## EN CAS D'ABSENCE

Prenez quelques précautions en cas d'inoccupation de votre logement durant une longue période :

- Vérifiez votre assurance contre le vol.
- N'arrêtez pas le chauffage, positionnez le thermostat de l'installation sur "mini" ou "hors gel" et ce, même si les canalisations sont isolées contre le froid et le gel.
- Ne coupez pas le disjoncteur, mais basculez tous les fusibles ne faisant pas partie du circuit de chauffage.
- Laissez la ventilation fonctionner correctement et assurez vous que les arrivées et sorties d'air ne sont pas obstruées.
- Coupez le ballon d'eau chaude.
- Fermez le robinet d'arrivée d'eau froide pour éviter tout risque éventuel de fuite.
- Fermez les clapets d'évacuation des eaux de la baignoire et de l'évier.

## ECONOMIES D'EAU : CONSOMMER MOINS D'EAU, C'EST SIMPLE !

L'eau est une ressource vitale. Face aux sécheresses à répétition, son prix augmente considérablement. Economisez-la.

Pour faire baisser votre consommation et votre facture, il existe des solutions simples sans perte de confort et quelques bons réflexes à adopter !

Souvenons-nous que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Un seul geste banal n'aide à économiser que quelques gouttes d'eau, mais des millions de réflexes identiques permettent d'éviter un gaspillage préjudiciable à toute la planète.

### CONSUMMATION D'EAU À LA MAISON

Machine à laver : 70 à 120 L

Lave-vaisselle : 25 à 40 L

Chasse d'eau : 10 à 12 L

Douche : 60 à 80 L

Bain : 150 à 200 L

Lavage de voiture au jet : 200 L



## DES GESTES SIMPLES ET PROFITABLES

### LA DOUCHE PLUTÔT QUE LE BAIN

Un bain consomme trois fois plus d'eau qu'une douche.

### LE BON TUYAU

Pour lutter contre le gaspillage, entretenez régulièrement la tuyauterie de votre cuisine et de votre salle de bains, remplacez les joints des robinets et d'alimentation en eau des lave-linges et lave-vaisselles dès qu'ils sont usés.

### LES FUITES

Traquez régulièrement le calcaire et les fuites ! Pour les détecter, relevez votre compteur d'eau le soir puis le lendemain avant la première utilisation d'eau.

Un robinet qui goutte pendant une journée consomme jusqu'à 300 litres d'eau.

Une chasse d'eau qui fuit pendant la journée (jusqu'à 500 litres) peut faire doubler votre consommation annuelle.

### FERMEZ LE ROBINET

En fermant le robinet pendant le brossage des dents ou le lavage des mains, on peut économiser 18 litres d'eau. Pensez également à fermer l'évacuation de la baignoire dès l'ouverture du robinet.

### LA VAISSELLE À LA MAIN

Ayez le réflexe de faire la vaisselle dans un bac. Un bac savonneux pour le nettoyage et un bac d'eau claire pour le rinçage sont moins gourmands qu'une vaisselle sous l'eau courante.

### LES ÉCONOMISEURS D'EAU

Les régulateurs de débit : ils permettent de faire passer le débit d'eau de 10 litres à la minute à 6 à 8 litres. Peu chers à l'achat, ils sont très simples à installer puisqu'ils se fixent au bout de votre pommeau de douche ou de votre robinet.

### L'ARROSAGE

Utilisez si possible l'eau de pluie pour le lavage des voitures ou l'arrosage de vos plantes d'intérieur et d'extérieur. Pensez à avoir recours à l'arrosage localisé : le goutte-à-goutte aux pieds des plantes.

Arrosez de préférence vos plantes le matin ou le soir de façon à éviter l'évaporation prématurée de l'eau.

### LES APPAREILS MÉNAGERS

Robinetterie mitigeuse, douchette ECO, chasse d'eau à double commande, appareils électroménagers classe A (peu gourmands en eau et en électricité) sont autant d'équipements performants qui peuvent vous permettre d'économiser jusqu'à 30% d'eau.

## EAU CHAUDE SANITAIRE

La production d'eau chaude, tout comme le chauffage, est un gros consommateur d'énergie. Elle représente au minimum 15 % de la totalité de l'énergie consommée dans l'année. Un foyer de 4 à 5 personnes consomme en moyenne 200 litres d'eau chaude par jour.

Veiller à l'entretien de votre installation et à votre consommation d'eau chaude est une source importante d'économie.

### LES GESTES UTILES

- Réglez la température de chauffe entre 55 °C et 60°C : une température supérieure favorise l'entartrage du chauffe-eau.
- Coupez l'alimentation ou la veilleuse du chauffe-eau en cas d'absence prolongée.
- Dans le cas d'une installation électrique : adaptez la puissance souscrite en fonction de la capacité du ballon.
- Pensez à faire entretenir régulièrement les appareils de production d'eau chaude sanitaire ou faire installer des appareils dotés d'un dispositif réduisant la formation de tartre, surtout si votre eau est calcaire.



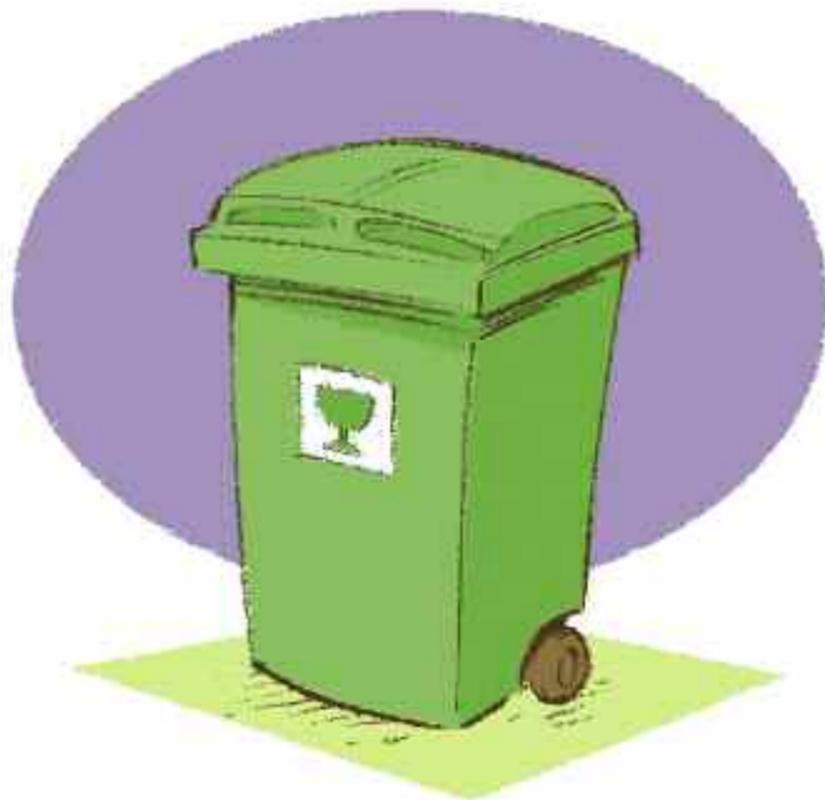
## TRI SÉLECTIF : UN GESTE ÉCO-CITOYEN

### 1001 BONNES RAISONS DE BIEN TRIER

Voici quelques chiffres pour comprendre les conséquences de nos déchets sur l'environnement et notre vie quotidienne.

- Nous produisons 1,2 kg de déchets par habitant et par jour. Une famille avec deux enfants en produit ainsi deux tonnes par an.
- Le volume des déchets augmente actuellement de 2,5 % par an.
- L'énergie produite par les incinérateurs permet de chauffer 210 000 logements, ce qui représente une économie de 320 000 tonnes d'équivalent pétrole.
- En 1997, 12 millions de Français triaient leurs déchets. En 2000, ils étaient 37 millions et en 2007 : 58,5 millions.
- Chaque fois que 100 000 particuliers trient, 30 emplois sont créés.
- Grâce aux 393 000 tonnes de papier carton recyclées, plus d'un million de tonnes de bois sont restées dans les forêts...
- Pour chaque tonne de verre recyclé, 660 kilos de sable sont préservés.

Trier ses déchets est un geste utile à effectuer par chacun d'entre nous, contre le gaspillage et la pollution, pour l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des coûts de traitement des déchets.



## LES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Dans la plupart des communes, les bacs jaunes, verts et bleus permettent de trier simplement les déchets ménagers au même titre que les poubelles à compartiment mises à disposition à votre domicile par les sociétés en charge de la collecte. Le code des couleurs peut varier d'une commune à l'autre. Il ne faut pas hésiter à appeler sa mairie en cas de doute.

Triés et recyclés, les déchets deviennent des matières premières dites secondaires. Elles sont achetées par des entreprises spécialisées et réutilisées pour fabriquer de nouveaux objets de consommation.

### QUELQUES EXEMPLES :

- Les magazines servent à refaire du papier journal, des mouchoirs en papier, du papier toilette.
- Le verre redevient bouteille.
- Les canettes de boisson en aluminium sont transformées en vélos, en pièces auto, en lampadaires de jardin, en radiateurs.
- Les briques de lait et de soupe sont recyclées en essuie-tout, boîtes à oeufs ou panneaux pour mobilier de bureau.
- Les boîtes de conserve en acier sont utilisées pour la fabrication des clés ou... des TGV !
- Les bouteilles en plastique deviennent des cartes de crédit, des tuyaux, des bacs à fleurs ou... des pulls !

### LES DÉCHETS VERTS

Simple et à la portée de tous, le compostage individuel permet d'obtenir un "engrais" naturel et gratuit pour le jardin et de limiter l'élimination des déchets. Collectez-les dans un bac prévu à cet effet pour préserver l'environnement.

Dans la même logique, les feuilles mortes, les branches élaguées, les tontes de gazon, les épluchures... ne doivent pas être mélangées aux ordures ménagères, car cela ralentit leur élimination. Utilisez le compartiment approprié dont est pourvue votre poubelle.

Collectés par certaines communes, les déchets végétaux peuvent également être déposés en apport volontaire dans les déchetteries.

### LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Les Déchets Ménagers Spéciaux (ou DMS) englobent des produits divers, tels que les acides, les bases, les solvants, les produits pâteux (ex : les peintures), les produits phytosanitaires (ex : les désherbants), les aérosols, les carburants (ex : l'essence),...

La nature de ces produits nécessitant un traitement adapté dans des installations spécifiques (distinctes des usines d'incinération d'ordures ménagères), ceux-ci font l'objet de collectes spécifiques organisées par les communes.

### LES MÉDICAMENTS ET LEURS EMBALLAGES

Nous vous invitons à déposer chez votre pharmacien, les médicaments non utilisés suite à un traitement médical, mais aussi les emballages primaires ou secondaires : carton, notices, boîtes, blisters, flacons, ampoules, aérosols, tubes vides ou non. Le pharmacien effectue ensuite un tri pour séparer emballages et produits périmés des médicaments valorisables.

### LIMITEZ LES DÉCHETS À LA SOURCE PAR DE SIMPLES GESTES :

- Privilégiez les produits qui ne sont pas suremballés.
- Privilégiez les éco-recharges pour la lessive et autres produits d'entretien.
- Ne lavez pas les emballages avant de les jeter.
- Préférez les produits réutilisables aux produits jetables.  
Exemple : aux lingettes "Nettoie tout" (très difficiles à éliminer) on préférera la traditionnelle serpillière.
- Optez pour une poubelle à plusieurs compartiments.



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains produits recyclables ont un destin étonnant. Pour exemple, certaines bouteilles en plastique peuvent être transformées... en veste polaire ! Les briques alimentaires sont quant à elles transformées en papier toilette, tapisserie, serviettes en papier, papier cadeau, enveloppes kraft, etc.

